

Séance régulière du 6 mars 2023
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 6 mars 2023 à 19h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Denis Bergeron, maire suppléant et conseiller au siège no 5, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Georges Lysight	Siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Denis Bergeron maire par intérim.

Assiste également à la séance Mme Jacinthe Campagna, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire par intérim fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

045-03-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023

3. CORRESPONDANCE

- 3.1. Départ de la coordonnatrice de la bibliothèque
- 3.2. Festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville, invitation
- 3.3. Invitation de Simon Allaire à l'inauguration de la prochaine exposition artistique à Louiseville

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Adoption des dépenses de février 2023
- 5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 28 février 2023
- 5.3. Demande d'accès à l'information, autorisation à la directrice générale de mandater Boubacar Gaye pour répondre aux questions.
- 5.4. Demande de dédommagement de madame Pauline Tétreault
- 5.5. Vente pour non-paiement d'impôt foncier – délégation à enchérir
- 5.6. Exemption des intérêts pour non-paiement de taxes pour le mois de mars
- 5.7. Transport adapté : facturation
- 5.8. Jeux d'eau – recommandation de paiement
- 5.9. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 5.10. Cercle des fermières – demande d'aide financière
- 5.11. Ghyslain Lambert – Recommandation de paiement
- 5.12. Remerciements à madame Chantal Hamelin, directrice générale de St-Édouard

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1. Schéma de couverture de risques : dépôt du rapport d'activités 2022 / an 4

7. TRANSPORT/VOIRIE

7.1. Aucun dossier

8. URBANISME

8.1. Demande d'aide financière – programme d'aide en matière environnementale

8.2. Formation du comité consultatif en urbanisme

8.3. Permis pour chenil – autorisation conditionnelle

9. ENVIRONNEMENT

9.1. Mai, mois de l'arbre et des forêts

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

10.1. Aucun dossier

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. Aucun dossier

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

046-03-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le Georges Lysight, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

047-03-2023

CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit :

3.1 Départ de la coordonnatrice de la bibliothèque

- 3.2 Festival de la Galette de Sarrasin de Louiseville, invitation aux agriculteurs de la municipalité.
- 3.3 Invitation de Simon Allaire à l'inauguration de la prochaine exposition artistique à Louiseville.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

048-03-2023

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 28 FÉVRIER 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} février 2023 au 28 février 2023 totalisant un montant de 115 997,95 \$ tel que présenté.

CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF	18 704,61 \$
DENIS BERGERON	250,00 \$
CMP MAYER INC.	491,81 \$
CANADIEN NATIONAL	889,50 \$
ALARME DIAMOND PROTECTION	155,22 \$
LE CODE DUCHARME	177,71 \$
ÉPICERIE JACQUES LESSARD	138,65 \$
FÉLIX SÉCURITÉ INC.	138,83 \$
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	243,68 \$
I. GAGNON & FILS (1983) INC.	21,79 \$
IMPRIMERIE GIGUÈRE LTÉE	1 172,74 \$
BMR - MATERIAUX F.P. INC.	35,58 \$
MUNICIPALITÉ ST-LÉON-LE-GRAND	8 733,10 \$
MUNICIPALITÉ ST-ALEXIS-DES-MONTS	1 057,33 \$
FONDS D'INFORMATION SUR	5,00 \$
MRC DE MASKINONGÉ	45 007,00 \$
TRANSPORT VIATEUR ST-YVES INC.	36 165,55 \$
ESPACE MUNI	91,98 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	594,15 \$
LIBRAIRIE POIRIER	334,55 \$
PITNEY BOWES	76,23 \$
PIGEON JULIE	305,00 \$
DEPANNEUR	372,67 \$
813 SPECTRALITE/SIGNO PLUS	187,21 \$
900 EXEDRE LIBRAIRIE 251,60 \$	251,60 \$
1072 Diane Desjardins 165,00 \$	165,00 \$
FRANÇOIS LUSSIER	85,41 \$
Kersia Canada Ltée	31,07 \$
PG MÉTAL REPENTIGNY INC.	114,98 \$
TOTAL	115 997,95 \$

049-03-2023

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la Municipalité au 28 février 2023 tel que présenté par la greffière-trésorière.

050-03-2023

DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT la demande d'accès à l'information reçue le 30 janvier 2023 par Pluritec;

CONSIDÉRANT QU'aucune information confidentielle n'est demandée;

CONSIDÉRANT QUE les informations peuvent être obtenues auprès de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil autorise la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour donner suite à la demande d'accès à l'information reçue le 30 janvier 2023 par Pluritec.

051-03-2023

DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT MADAME PAULINE TÉTRAULT

CONSIDÉRANT QUE la demande est en lien avec le disfonctionnement d'une laveuse;

CONSIDÉRANT l'avis de réclamation émis au nom de la municipalité de la part de madame Pauline Tétreault au montant de 241,44 \$;

CONSIDÉRANT QUE la preuve n'a pas été faite que le disfonctionnement ait été causé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la démonstration n'a pas été faite que la laveuse ait pu être remise en fonction sans l'intervention d'un technicien;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'analyse a été faite auprès du cabinet en règlement de sinistre du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'avis a été reçue le 14 juillet 2022 et que la demande est prescrite;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu de refuser le dédommagement de madame Pauline Tétreault au montant de 241,44 \$ pour couvrir les frais de maintenance en lien avec le disfonctionnement de sa laveuse.

052-03-2023

**VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER -
DÉLÉGATION À ENCHÉRIR**

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le 11 mai 2023 à 10 h 00;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve la liste des immeubles pour défaut de paiement de taxes et en autorise le transfert à la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, le maire élu, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 11 mai 2023, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

053-03-2023

**EXEMPTION DES INTÉRÊTS POUR NON-PAIEMENT DE
TAXES POUR LE MOIS DE MARS**

CONSIDÉRANT QUE des ajustements ont eu lieu quant aux montants des versements de taxes de certains comptes en janvier et février;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est inhabituelle et ne sera pas récurrente;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil qu'il n'y ait aucun impact sur les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu que ce conseil approuve l'exemption des intérêts pour non-paiement de taxes pour tous les citoyens de Sainte-Angèle-de-Prémont pour le mois de mars 2023.

054-03-2023

TRANSPORT ADAPTÉ : FACTURATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte de participer à l'entente de service du Transport Adapté pour l'année 2022. De plus, le Conseil autorise le versement de

la participation financière au montant de 2 037,75\$ pour l'année 2022.

055-03-2023

JEUX D'EAU - RECOMMANDATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le début de la construction des jeux d'eau prévue au printemps 2023;

CONSIDÉRANT la demande écrite reçue le 19 janvier 2023 de Cameleoh! demandant à la municipalité de procéder à un premier déboursé de 20% du montant total du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce montant servira à l'achat du matériel pour la fabrication des jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est réclamé uniquement lorsque l'entrepreneur procède aux achats;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de l'ingénieur Ghyslain Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la construction des jeux d'eau a été approuvé par le conseil le 6 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu unanimement que ce conseil approuve la recommandation de paiement de l'ingénieur Ghyslain Lambert et autorise le paiement de 37 941,75 \$ taxes incluses à l'entreprise CAMELEOH! qui équivaut à 20% du montant total du projet. Le montant sera payé à même le Fond de vitalisation de la MRC de Maskinongé.

056-03-2023

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS ET ÊTRE BIEN ENTOURÉ-ES;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu unanimement que ce conseil proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS ET ÊTRE BIEN ENTOURÉ-ES.

057-03-2023

CERCLE DE FERMIÈRES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution # 269-12-19 concernant l'aide financière versée aux organismes de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que ce conseil accorde la demande d'aide financière du Cercle de Fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont et verse la somme de 200\$ pour l'année 2023 à l'organisme

058-03-2023

GHYSLAIN LAMBERT – RECOMMANDATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour les travaux réalisés par Construction et Pavage Portneuf dans le rang Waterloo au montant de 18 704,61 \$ incluant les taxes qui représente 5% de la retenue de 10% appliqué sur les factures #093219 et # 095119 que la municipalité a déjà payées;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que ce conseil prenne connaissance de la recommandation de paiement de la facture numéro #096718 et autorise le paiement au montant 18 704,61 \$ à Construction et Pavage Portneuf Inc.

059-03-2023

REMERCIEMENTS À MADAME CHANTAL HAMELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE ST-ÉDOUARD

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu de remercier madame Chantal Hamelin et son équipe pour tout le travail accompli en tant que présidente d'élections aux élections partielles du 5 mars 2023.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

060-03-2023

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES: DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 / AN 4.

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent

adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.

8. URBANISME

061-03-2023

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTAL

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 295-20-1 relatif au financement des travaux d'installation des fosses septiques des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2340, rang des Tournesols a fourni la documentation nécessaire à l'étude de sa demande;

CONSIDÉRANT QU'une soumission valide a été produite par un fournisseur de services techniques,

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de notre technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, Boubacar Gaye

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que ce conseil autorise la demande d'aide financière du propriétaire de l'immeuble situé au 2340, rang des Tournesols en lien avec la réalisation de travaux relatifs à la fosse septique;

062-03-2023

FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif en urbanisme doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que ce conseil, conformément au règlement 192, nomme les personnes suivantes comme membres du CCU de la municipalité :

Représentants de la municipalité :

- Madame Solange Leblanc
- Monsieur Louis Grenier

- Madame Barbara Paillé

Représentants du conseil municipal :

- M. Denis Bergeron
- M. Georges Lysight

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant la formation du comité consultatif en urbanisme.

063-03-2023

PERMIS POUR CHENIL – AUTORISATION CONDITIONNELLE

CONSIDÉRANT la requête formulée par madame Geneviève Moreau relative à l’octroi d’un permis pour exploitation de chenil au 2411, rang Augusta;

CONSIDÉRANT QUE la requérante exploite son chenil sans autorisation préalable de la municipalité depuis plus d’un an;

CONSIDÉRANT QUE l’usage lié à l’exploitation d’un chenil est autorisé dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la distance règlementaire liant le lieu d’exploitation du chenil à la résidence la plus proche est de 152 m., ce qui est largement au-dessus de la distance réelle de 70 m. sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le technicien en urbanisme et le directeur des travaux publics ont effectué une visite sur place le 1^{er} mars 2023 pour vérifier les installations et qu’elles ont été jugées adéquates;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen habitant la résidence adjacente au chenil a été rencontré lors de cette visite et qu’il a mentionné que ni lui ni sa famille ne sont dérangés par l’exploitation du chenil.

CONSIDÉRANT QUE la requérant sera déménagé au 1^{er} juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu d’autoriser une autorisation conditionnelle d’opérer un chenil au 2411 rang Augusta, sur le lot 5569597 en s’assurant de garder les mêmes conditions d’exploitation, et ce, jusqu’au 30 juin 2023 uniquement.

9. ENVIRONNEMENT

064-03-2023

MAI, MOIS DE L’ARBRE ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT QUE le mois de mai est le mois de l’arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT QUE l’Association forestière de la Vallée du St-Maurice, en collaboration avec la MRC de Maskinongé, offre

plusieurs essences d'arbres pour une distribution gratuite à nos citoyens;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que ce conseil offre de nouveau cette année la distribution des arbres le 13 mai 2022. La distribution se fera au garage municipal par Monsieur Georges Lysight de 10 h à 12 h.

12. PÉRODE DE QUESTIONS

065-03-2023

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Regent Michaud, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu de clore la présente séance à 19h52.

Denis Bergeron

Maire par intérim

Jacinthe Campagna

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Bergeron maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Bergeron

Maire par intérim